

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015

Étaient présents : André BOUTHEMY (maire), Michel BOUVIER, Françoise BUSSON, Sophie NIEZ, Angélique GENOUEL, Rémi BARON, Jérôme DROUILLE, Bruno DELALANDE, Fernand GEFFRAULT, Pascal GRANDGIRARD, Stéphane JEULAND,

Étaient excusés : DELAHAIE Meddy, MARTIN Yannick,

Secrétaire de séance : Stéphane JEULAND,

Approbation du compte rendu du 2 juillet :

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité,

Remarques préalables :

Monsieur le Maire présente le rapport définitif de la commission locale des charges transférées du 17 juin 2015 concernant l'évaluation des charges transférées ou restituées suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération « Vitré Communauté » avec la Communauté de Communes du « Pays Guerchais » et extension aux communes de Bais et Rannée.

Les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par une majorité qualifiée des conseils municipaux (1er alinéa du ii L .5211-5 du CGCT), à savoir les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population du périmètre communautaire ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Sur le rapport définitif de la commission locale des charges transférées du 17 juin 2015 concernant l'évaluation des charges transférées ou restituées suite à la fusion ;
- Sur le montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport ainsi présenté et valide le montant global des transferts

1 URBANISME :

Abandon de la procédure de révision allégée n°1:

La Préfecture d'Ille et Vilaine, dans le cadre du contrôle de légalité des documents qui lui sont transmis, a interpellé le Conseil Municipal sur la procédure de révision allégée et notamment sur le fait qu'il faut tenir compte lors de cette procédure de la mise en conformité du PLU avec la loi ALUR en supprimant tous les pastillages.

Par ailleurs, lors de la réunion de travail de juillet avec Tecam, monsieur Ménager, président du Syndicat d'Urbanisme a souhaité intervenir et rappeler les règles en vigueur le long de la RN 157 ; il ne sera pas possible de construire dans la bande

des 75 mètres, dite loi Barnier

Aussi après avoir débattu, le conseil Municipal décide que la révision simplifiée du PLU va être abandonnée et une révision générale du PLU va être lancée. Le syndicat d'Urbanisme sera contacté pour une aide technique.

- -Vote sur l'abandon de la procédure simplifiée:
11 votants, 11 votes pour, adopté à l'unanimité
- -Vote sur le lancement de révision générale du PLU:
11 votants, 11 votes pour, adopté à l'unanimité,

2 TRAVAUX :

Permis d'aménager de la zone d'activités :

Suite à l'abandon des possibilités de construction dans la zone de recul des 75 mètres (zone NPb), monsieur le Maire nous présente une nouvelle version de l'implantation délivrée par TECAM. La voie de déserte sera en limite de la zone de recul et la parcelle 1AUA2 sera divisée en 4 lots d'une surface totale de 9141 m², en sachant que deux artisans seraient intéressés par des terrains .Un pour 5000 m² et l'autre pour 2000 m², il ne resterait qu'une parcelle de 2141 m² à pourvoir. Suite à cette présentation, un débat a eu lieu au sein du conseil, la majorité des élus n'approuve pas cette démarche.

-Premièrement la commission « lotissements » n'a pas été mise au courant de ces modifications.

-Le chiffrage définitif des travaux de la voie d'accès rue des LAVANDIERES n'est pas connu

Ne faut-il pas envisager une autre zone d'activités dans la révision générale du PLU.

Les élus ne possédant pas assez d'éléments concrets, décident d'attendre la prochaine réunion avec TECAM prévue le 15 septembre et de reporter le dossier de la zone artisanale à l'ordre du jour du prochain conseil.

Une réflexion va être lancée sur le nom de la future zone,

Effacement des réseaux route du Bois Simon

L'estimation du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour sur l'effacement des réseaux route du Bois Simon s'élève à 109 900 € HT, il resterait 38 684 € à la charge de la commune (soit des travaux subventionnés à 63 %). Le raccordement téléphonique n'est pas chiffré.

La question de fourreaux supplémentaires pour le passage de la fibre optique a été soulevée puisqu'elle passe déjà sur la D33.

Un courrier pour avertir tous les co-lotis de ces lotissements va être distribué, ainsi qu'une copie de cahier des charges pour les obliger à prendre en charge la taille des haies.

Tous les co-lotis qui omettront de tailler leurs haies dans des proportions raisonnables se feront rappeler à l'ordre par la mairie, et en dernier recours, une entreprise de paysagiste effectuait les travaux à leurs frais.

Verrières salle des sports

Les verrières de la salle des sports doivent être remplacées. 3 entreprises ont été sollicitées pour des devis.

Entreprise Laurent, Billeude et Tourneux.

Contrat chaudières

Le contrat d'entretien de la chaudière du centre culturel, arrivant à son terme.

4 entreprises ont été sollicitées pour des devis.

2 ont répondu :

- Molard, de St Grégoire (entreprise qui effectuait jusqu'à ce jour l'entretien)
- Contrat d'un an reconductible 4 fois.
- Forfait maintenance avec supplément ramonage 1177 € HT
- Main d'œuvre hors forfait 55 € HT de l'heure.
 - Intervention 7 jours sur 7 en moins de 2 heures.

- AEPS de Nouvoitou
- Pour le même cahier des charges
- 210,60 € HT le forfait maintenance et ramonage.
 - Main d'œuvre hors forfait 45 € HT de l'heure.
 -
 - L'entretien est prévu au mois d'octobre, avant la mise en route du chauffage.

- La société AEPS a été retenue à l'unanimité.

GENS DU VOYAGE

- Les gens du voyage se sont installés fin août à côté de la station d'épuration. Ils se sont branchés sur la station en eau et en électricité. La gendarmerie a été prévenue pour constatation et relevé d'identité.

- Les gens du voyage ont quitté l'emplacement au bout de 48 heures.

- Une mise en sécurité de la station d'épuration va être étudiée avec VEOLIA, le prestataire, car elle a été visitée aux moyens des clefs mises à disposition des ouvriers de maintenance dans le coffret de chantier.

DEMANDE DE SUBVENTION

- Une demande de subvention a été faite par les organisateurs des classes 2015. La demande est de 50 euros, un vote a été demandé :

- 11 votants
- 10 contre
- 1 pour
 - La demande a été refusée.
 - Le refus porte essentiellement sur le fait que les classes ne sont pas constituées en association et que cette subvention aurait servi à payer le vin d'honneur.
 - les élus rappellent que jamais une subvention n'a été accordée par la municipalité,

- **Chemins piétonniers**

- L'entreprise Beaumont a effectué la réfection des chemins piétonniers. Un avenant à son devis initial va être demandé pour la remise en état d'un dernier chemin situé derrière le lotissement des Érables et des Tilleuls.

DEMANDE DE L'ECOLE

- Une demande de mise en disposition gratuite du centre culturel le 31 janvier et le 19 juin, a été demandé pour l'école Sainte Anne, par la voie de sa directrice, Marielle Dauphin. Pour des après-midi théâtrales avec les enfants, Après-midi théâtrales qui participent aux projets pédagogiques de l'école pour cette année.

La demande a été acceptée à l'unanimité et sera confirmé à l'école par courrier.

- Une requête a cependant été faite , il serait judicieux que l'école choisisse des dates d'été, un peu plus tard ou plus tôt dans la saison car ces week-end sont souvent sollicités pour des réservations de salle, d'où un manque à gagner pour la commune.

ADAPTABILITE DES BATIMENTS PUBLIQUES AUX PERSONNES HANDICAPEES

- La question de la mise aux normes de la bibliothèque sur l'accès aux personnes handicapées se pose :

- Doit-on juste faire des travaux pour l'accès des handicapés ou bien prévoir des travaux sur la totalité du bâtiment ?

- Prendre le garage, qui se trouve en mitoyenneté pour y construire des toilettes et agrandir la salle de lecture et remettre aux normes la Bibliothèque qui pourrait une fois rénové accueillir les TAP.

La réflexion est lancée et fera sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

SIGNALETIQUE

Une signalétique sous forme de plan, pour indiquer les différents lieux, les gîtes et Entreprises sera posée sur le côté de l'abri bus du bourg pour aussi éviter la multiplication des panneaux indicateurs dans le bourg.

BALADE PIERRE ROSSIGNOL

- Mr le maire, nous présente la maquette de la future plaque qui sera placée à l'entrée des anciennes lagunes réhabilitées en plan d'eau.
- Sur le bon de commande figure le nom : « Espace Pierre Rossignol », Michel Bouvier souligne que la proposition initiale votée par le conseil était « Balade Pierre Rossignol » et non pas «Espace Pierre Rossignol ». Un nouveau bon de commande sera demandé.

Fin du conseil 22h30.